

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse postale :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

CIBTP NORD-OUEST  
58, allée du Québec  
CS 30905  
76237 Bois-Guillaume Cedex

Téléphone portable :

\_\_\_\_\_

Mail :

\_\_\_\_\_

Identifiant CIBTP :

\_\_\_\_\_

### **Demande de paiement indemnité de congés payés 2026 acquis entre le 01/04/25 et le 31/03/26.**

Madame, Monsieur,

Je suis actuellement \_\_\_\_\_

Je vous saurais gré de bien vouloir procéder au versement de l'indemnité de congé correspondante.

Je reconnais qu'il s'agit d'une indemnisation correspondant à des congés dont la période de prise n'est pas expirée (campagne 2026) et / ou dont la période n'est pas ouverte (campagne 2027). Par conséquent, je prends acte que ce paiement entrainera l'absence de tout autre versement d'indemnité correspondant aux droits liquidés.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature :



Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la caisse dans le but d'assurer la gestion des régimes congés payés et/ou chômage intérimaires. Ces données sont conservées pendant la durée de votre affiliation, sans préjudice des obligations particulières de conservation ou des délais de prescription. Pour connaître vos droits sur ces traitements, rendez-vous sur le site internet de la caisse [www.cibtp-no.fr](http://www.cibtp-no.fr) « Protection des données personnelles ».

#### **Pièces à joindre :**

Créateur d'Entreprise	: l'extrait Kbis de moins de 3 mois
Retraité	: l'attestation de la caisse de retraite
Etudiant / Formation	: le certificat de scolarité / de formation
CDI hors BTP	: la copie du contrat de travail hors BTP
Demandeur d'emploi	: le courrier d'ouverture de l'aide au retour à l'emploi indiquant le nombre de jours de différé d'indemnités compensatrices de congés payés (copie intégrale).
Inaptitude / Invalidité	: la copie du courrier de licenciement, l'attestation de paiement d'indemnité journalière de la CPAM couvrant la période d'arrêt, l'avis d'inaptitude de la médecine du travail ou l'attestation d'invalidité de la CPAM